

Arrêté préfectoral modificatif n° 75-2022-03-03-00001
Portant nomination des membres de la commission de contrôle
des listes électorales parisiennes

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code électoral et, notamment, ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu les propositions de la Maire de Paris en date du 28 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2021-05-25-00001 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales parisiennes ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres des commissions de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté préfectoral n°75-2021-05-25-00001 est modifiée comme suit :

7 ^{ème} secteur – 7 ^{ème} arrondissement
Monsieur Jean LAUSSUCQ
Monsieur Henri BULIT (magistrat, titulaire)
Monsieur Jean-Marie DENIEUL (magistrat suppléant)
Madame Stéphanie LE GAGNE (représentante de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris)

9^{ème} secteur – 9^{ème} arrondissement

Monsieur Alexis GOVCIYAN
Madame Maud LELIÈVRE
Monsieur Nicolas COUR
Madame Frédérique DUTREUIL
Monsieur Pierre MAURIN
Madame Lorraine GAY, membre suppléante

10^{ème} secteur – 10^{ème} arrondissement

Monsieur Rémi FERAUD
Monsieur Gérard DUMAS (magistrat, titulaire)
Madame Monique DEWAL (magistrate,
suppléante)
Monsieur Dimitri ROUGÉ (représentant de la
préfecture d'Ile-de-France, préfecture de
Paris)

19^{ème} secteur – 19^{ème} arrondissement

Monsieur Roger MADEC
Monsieur Jean-Philippe GILLET
Madame Fatoumata KONÉ
Madame Marie TOUBIANA
Madame Kolia BÉNIÉ

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et la maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres des commissions susmentionnées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur les sites internet de la préfecture de Paris et de la mairie de Paris.

Fait à Paris, le **3 MARS 2022**

Marc GUILLAUME

Le préfet,